

Pôle Enfance et Jeunesse
Service Enfance

E-mail :
ete.jeunes@cc-valdegers.fr

DOSSIER D'INFORMATIONS



1. Présentation de l'opération « Été Jeunes » 2021 :

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) contractualisée avec la CAF, la Communauté de Communes s'est engagée à mettre en place une action estivale à destination des adolescents les plus âgés (14 / 17 ans). Le principe est né d'un constat fait par les élus et le Service Ados de la Communauté de Communes. Les 11/17 ans et plus particulièrement les 14/17 ans, résidant sur notre territoire, rencontrent bien souvent des difficultés de mobilité et un certain isolement, lié au cadre rural dans lequel ils vivent. De plus, ils fréquentent peu le Service Ados, ou de manière ponctuelle dans le cadre de sorties exceptionnelles.

Ainsi la mise en place de l'opération "Été Jeunes" vise à lutter contre l'isolement des adolescents pendant les vacances scolaires. En ce sens, elle cherche à prévenir des conséquences négatives dues à l'isolement, et aussi au désœuvrement.

L'action tentera prioritairement de responsabiliser les jeunes, de les valoriser auprès des adultes et de les faire participer à des tâches citoyennes. La principale ambition étant de permettre à un maximum d'adolescents d'accéder aux loisirs. L'opération "Été Jeunes" est également le moyen pour les jeunes de gagner en autonomie. Leur participation à cette opération doit leur permettre de financer un projet collectif ou individuel. Le principe retenu est l'échange d'un travail contre une aide au financement d'un projet.

2. Quels sont les objectifs attendus par les différentes parties ? :

Pour les jeunes	Pour la Communauté
<ul style="list-style-type: none">• Rencontrer d'autres jeunes de la Communauté de Communes• Sortir de l'isolement et s'occuper pendant les vacances d'été• S'investir dans un projet collectif pour les jeunes les plus motivés• Recevoir des aides matérielles, humaines et financières à la réalisation d'un projet	<ul style="list-style-type: none">• Occuper les jeunes (14/17 ans) de la Communauté de Communes• Valoriser le travail des jeunes auprès des adultes• Responsabiliser les jeunes (solliciter sur de nombreuses décisions, répartition des tâches, ...)• Sensibiliser à la valeur de l'argent et du travail• Connaître les jeunes (goût, ambition,)• Affirmer et améliorer sa politique jeunesse à destination des adolescents• Sensibiliser au respect de l'autre et des édifices publics

Quel est le public concerné ? :

Les jeunes de 14 à 17 ans remplissant les conditions suivantes pourront être candidats à l'opération :

- Avoir un des deux parents qui réside sur le territoire
- Être né(e) entre le 30 juillet 2003 et le 05 juillet 2007
- Remplir une fiche d'inscription et retourner les documents demandés avant la date butoir

En 2020, 4 semaines d'Été Jeunes ont été programmées. Des groupes de 8 jeunes seront constitués : 3 groupes lors des 2 premières semaines, puis 2 groupes par semaine lors des 2 semaines suivantes.

Chaque jeune se positionnera sur une semaine de l'opération "Été Jeunes". La Communauté de Communes opérera une sélection dans les candidatures, uniquement si le nombre d'adolescents préinscrits est supérieur au nombre de places proposées (au total et/ou par semaine). Les adolescents inscrits sur la liste d'attente de 2020 et les plus âgés préinscrits cette année seront prioritaires. Les autres critères de choix pourront être communiqués sur simple demande.

Qui est l'organisme référent ? :

La Communauté de Communes Val de Gers est l'organisateur de cette opération pour les 14/17 ans. Le Service de l'Accueil Jeunes de la Communauté de Communes assure sa préparation, son organisation et son évaluation.

L'organisation et l'encadrement des chantiers et des projets seront assurés par des animateurs de la Communauté. Certains chantiers pourront également être encadrés par des membres bénévoles des communes ou des agents techniques communaux ou intercommunaux.

Organisation et fonctionnement général de l'opération « Été Jeunes » 2021 :

Les pré-inscriptions :

Les jeunes intéressés pourront retirer les dossiers d'inscription lors des réunions d'information ou au siège administratif de la Communauté de Communes à Seissan

Les candidats doivent déposer leur dossier ou le renvoyer avant le

vendredi 4 Juin 2021

Par courrier : Siège Administratif de la Communauté de Communes Val de Gers
1 Place Carnot
32260 SEISSAN

Par mail : ete.jeunes@cc-valdegers.fr

L'inscription :

Lorsque les groupes seront constitués, et afin de valider l'inscription définitivement il est nécessaire de payer une adhésion au Service de l'Accueil Jeunes, du montant suivant :

Tranche de QF	0-450	451-899	+900
Tarif	3€	5€	7€

Communication et information :

Toutes les informations propres à l'opération seront disponibles dans les mairies. Les candidats seront informés des suites données à leur demande par voie postale. Certaines informations passeront également par la presse écrite locale et par l'affichage au collège Simone Veil à Masseube.

Nature et lieux de travaux proposés :

Tous les travaux sont proposés par les Communes de la Communauté Val de Gers ou la Communauté elle-même. On retrouve des activités de peinture, nettoyage divers, plantations, entretien des espaces verts, balisage, ...

Les chantiers seront des chantiers itinérants par secteur et sur différentes communes. Ils se dérouleront sur des lieux publics (stades, écoles, bases de loisirs, mairie, chemins de randonnées, bordures de rivière, ...). Le transport des jeunes sera assuré par le Service de l'Accueil Jeunes. Les points de rendez-vous pour le ramassage des ados seront fixés lors des réunions de préparation.

Quelques exemples de chantiers :



Répartition des communes qui ont proposé des chantiers en 2020 :

10 communes ont proposé des chantiers : Barran, Lourties-Monbrun, Masseube, Monferran-Plavès, Orbessan, Panassac, Saint-Jean-Le-Comtal, Sansan, Seissan, Traversères.



3. Organisation générale d'une semaine Opération « Été Jeunes » :

Quatre semaines sont proposées, afin qu'un maximum de jeunes puisse bénéficier de l'Opération "Été Jeunes ". Elles sont toutes organisées de la façon suivante :

✚ Avant la semaine de travail (Mai puis courant juin) :

3 réunions d'information et présentation (par secteur) sont proposées aux jeunes et leurs parents au cours de mois de Mai.

A l'approche du début de l'opération « Été Jeunes », les jeunes participants (dont la candidature aura été retenue) et leurs parents seront informés sur le déroulement précis de la semaine (règles de vie, horaires de travail, ramassage, planning des travaux, ...).

✚ Pendant les semaines Opération « Été Jeunes » :

Les jeunes sont déposés le matin par leurs parents sur le lieu de rassemblement et à l'heure fixés par l'organisation. Le transport tout au long de la journée (afin de se rendre sur les lieux de chantiers et d'activités) sera assuré par l'équipe d'animation. Le soir, après les activités, les jeunes seront ramenés sur leur commune de résidence (devant la mairie). Le repas du midi est à la charge des familles. Il sera pris soit sur le chantier, soit sur le lieu de l'activité de loisirs.

Au cours de la semaine, les jeunes choisiront et élaboreront le planning des activités de la

semaine selon une liste établie. Quelle que soit l'organisation de la semaine, les jeunes devront travailler au minimum 18h dans la semaine. Les activités de loisirs seront gratuites pour les participants. Selon les activités choisies par les jeunes, il sera possible d'aménager la semaine afin qu'une journée complète de loisirs soit organisée.

Ils devront également débattre des projets et définir les projets collectifs qui seront retenus. Les différentes propositions de projets collectifs ayant été réalisés les années antérieures leur seront présentées afin d'aider à la prise de décision. Les jeunes qui ne voudront pas adhérer à un projet collectif pourront obtenir leur récompense sous forme de bons de réduction divers.

Compensation du travail effectué par les jeunes :

- Une aide financière à la réalisation de projet collectif ou individuel (valeur maximale 80€ par jeune),
- Des activités de loisirs pendant la semaine,
- La collation de 16h30 est prise en charge par la collectivité,
- Le transport sur les chantiers et les bases d'activités est gratuit et assuré par l'équipe d'animation,
- L'aide à la réalisation de projet collectif ou individuel (aide matérielle et humaine, organisation, budgétisation, création d'un dossier de subventions, ...). Cette aide sera apportée dans le courant de l'année scolaire suivant la participation à l'Opération « Été Jeunes ».

Assurance :

La Communauté de Communes Val de Gers est assurée en responsabilité Civile Générale pour l'ensemble de ses activités.